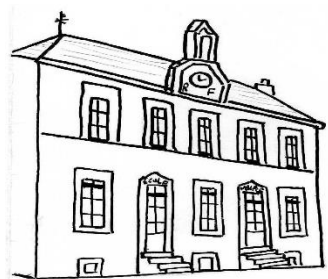


LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La Vie communale
- Les Associations
- Moments de détente
- Histoire de Percey
- Etat civil - Infos pratiques

Avril 2018 - N° 31



LE MOT DU MAIRE

Votre perciquois fête ses 10 ans ! C'est en 2008 que le premier numéro de notre périodique est apparu. A cette occasion je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à son élaboration.

L'année 2018 sera marquée par de nouvelles réalisations sur notre commune.

Des travaux d'entretien à l'école (2^{ème} partie du préau dans la cour), à la salle des fêtes (rénovation de la façade et peinture de la cuisine).

Des travaux de voirie (rue des cours, route de La Sogne et rue du château d'eau).

Mais aussi l'abattage des peupliers sur le terrain jouxtant la salle des fêtes. En effet, par grand vent ceux-ci menaçaient la départementale 905 ainsi que les lignes électriques et téléphoniques. Ce terrain fera l'objet d'aménagements dans les années à venir.

Cette année le plus gros chantier sera sans aucun doute la réhabilitation de la place de la mairie, ce qui permettra de sécuriser la circulation entre piétons et véhicules, et aussi de compléter nos travaux des années passées par une touche d'esthétisme. Ces travaux vont faire l'objet d'un appel d'offres aux entreprises car le montant estimatif du coût des travaux est de l'ordre de 40 000 €. Comme à l'accoutumée toutes les subventions sont demandées (Etat et Département). Un fonds de concours de 10 000 € est déjà accordé par la Communauté de Communes Serein et Armance.

Courant du mois d'avril vous avez été nombreux à assister à la réunion organisée par la gendarmerie afin de mettre en place le dispositif « Participation Citoyenne ». La municipalité a décidé d'adhérer à ce dispositif pour renforcer les solidarités de voisinage et dissuader les délinquants potentiels. Ce n'est pas un système de délation, mais de surveillance mutuelle pour mieux nous protéger de possibles atteintes aux biens. Des référents, au nombre de 5 pour notre commune, seront le relais avec la gendarmerie. Des informations complémentaires vous seront transmises dans les semaines à venir.

Notre comité des fêtes a connu des turbulences. Lors de la dernière assemblée générale, son président a été vivement critiqué en public. Ce sont des pratiques intolérables dans nos petites communes. Un conflit d'homme doit se traiter entre homme par une explication sereine et constructive. Je tiens encore une fois à remercier M. Maurice JAMBON pour l'action qu'il a menée depuis 10 ans au sein du club de l'espérance.

Depuis quelques années le département de l'Aube en partenariat avec l'archevêché de Troyes, organise des visites d'édifices religieux. L'année 2017 a connu un relatif succès avec plus de 5000 visiteurs. Suite à notre histoire commune avec Les Croûtes, il nous a été demandé de nous associer pour l'année 2018 à ces portes ouvertes. C'est donc une journée en juillet et une journée en août qui seront consacrées à la visite de notre église.

La partie historique de notre périodique nous fait découvrir de vieilles familles ayant habité notre village. Les MONJARDET, les PERNOT, les HOUILLON.

Enfin, j'ai une pensée particulière pour monsieur Michel VILLETARD qui nous a quittés au mois de mars. Descendant d'une famille perciquoise, il a vécu de nombreuses années dans notre commune. Au revoir Michel.

Avec l'arrivée du printemps nous allons pouvoir retrouver nos occupations extérieures, et je suis persuadé que vous prendrez du plaisir à parcourir votre nouveau perciquois.

Daniel BOUCHERON

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL

Réunion du vendredi 2 février 2018 :

- Réévaluation annuelle de la participation à la complémentaire santé des employés communaux : Réajustement des montants afin de se conformer à la délibération initiale qui indique prendre en charge 25 % du montant de la mutuelle complémentaire santé des employés communaux soit :
19,05 € / mois pour l'adjoint adm. 16,65 € / mois pour l'adjoint technique
- Subvention aux écoles du RPI :
- Une subvention est versée aux coopératives scolaires à raison de 1€ par habitant ainsi qu'une subvention de Noël à raison de 7€ par enfant scolarisé habitant sur la commune de Percey.
- Autorisation de mandatement d'une dépense d'investissement :
L'adoption du prochain budget est programmée avant le 31 mars 2018, le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater une dépense d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017 et jusqu'au vote du prochain budget.
- Résultat financier 2017 :
Présentation des résultats 2017, validé par le Trésor Public de St Florentin.
- Travaux 2018 :
 - **Préau** : Comparatif deux devis pour habillage du préau : Ent. DE SA AGO 1 866,00 € HT et Ent. YTHIER 3 200,00 € HT. Acceptation du devis de l'entreprise DE SA AGO.
Derrière le préau, la commune est propriétaire d'une bande de terre. Un amas de terre entraîne des problèmes d'humidité Il est proposé de décaisser afin d'assainir cette zone. Un devis sera demandé à St Florentin Terrassement
 - **Salle des fêtes** : Rafranchissement du pignon d'entrée et mise en peinture de la cuisine. Acceptation du devis de l'entreprise AUDIGÉ 1 432,00 € HT.
Il est également demandé d'ajouter un élément en zinc sur le chevron pour protéger le pignon des coulures brunâtres.
 - **Entourage de la cuve de gaz** : Il est proposé aux conseillers de faire un entourage de la cuve pour la dissimuler. Un devis sera demandé à l'ESAT de Cheney.
 - **Trottoirs** : Plusieurs trottoirs sont encore manquants sur la commune :
 - ↳ 5-9 rue Nationale ↳ Rue des Cours ↳ Ruelle Berton
 - ↳ Rue des deux Ponts ↳ Rue Nationale au niveau du Monument aux mortsUn devis est établi par l'entreprise FORTINI et chiffre l'ensemble à environ 20 000 €.
Le conseil municipal valide le principe et fera échelonner les travaux sur deux ans avec priorité aux entrées d'habitations des résidences principales. Un devis sera demandé à une autre entreprise.
 - **Voirie** : Les travaux de voirie 2017 sont à surveiller dans le temps suite au problème d'émulsion rencontré par l'entreprise : Grande Rue et Rue de la Fontaine. Il sera proposé à la communauté de communes, les rues suivantes : rue du château d'eau + route de la Sogne et le curage de fossé au niveau du 1^{er} au 12. Route des Milleries face à la parcelle C 707-709, un important trou sera à reboucher rapidement.
- Informations diverses :
Matériel : Le remplacement du motoculteur est à prévoir cette année. Le garage LEMONNIER a été contacté pour établir un nouveau devis.

- **Cimetière** : La fermeture du cimetière sera effective durant la période de traitement phytosanitaire.
- **Divers** :
 - ↳ La valeur locative des baux ruraux sera renégociée courant 2019, au minimum 18 mois avant la fin des contrats.
 - ↳ Le conseil charge M. le maire et les adjoints de constater l'état des chemins ruraux du Château d'eau et d'En Haut (derrière les Milleries) afin de faire parvenir un courrier aux exploitants qui ont détérioré les dits chemins.
 - ↳ La traversière du réseau pluvial sur la RD 424 au niveau de la Croix des Milleries est relativement bouchée. Il est demandé de faire le nécessaire auprès de l'Agence Territoriale Routière (ATR) de Tonnerre afin de la remettre en état.

Réunion du vendredi 9 mars 2018 :

- Participation citoyenne : Présentation du concept de « participation citoyenne ». C'est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale avec la gendarmerie. Le dispositif vise à
 - rassurer la population
 - améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation
 - accroître l'efficacité de la prévention de proximité

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquances susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre. Conformément à l'article L2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sureté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune. L'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne » est prise.

- Approbation du compte administratif 2017 :

	BUDGET PRINCIPAL en €	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	157 927,61	47 138,64
Recettes	176 941,20	67 708,29
Résultats de l'exercice	+ 19 013,59	+ 20 569,65
Résultats reportés	64 722,75	- 5 306,63
Résultats définitifs	+ 83 736,34	+ 15 263,02

- Vote des subventions aux associations :

		2017	2018
65	Détail des subventions aux associations	1000,00	800 €
6574	OCCE RPI – (1€/hab + 7€/enfant scol) delib 02/2018	250,00 €	370,00 €
6574	AFM Téléthon	30,00 €	30,00
6574	Croix Rouge	30,00 €	30,00
6574	Restos du cœur	30,00 €	30,00
6574	Association Paralysés de France	30,00 €	30,00
6574	CIFA (2015:1 apprentis)	/	
6574	MFR Toucy (1 élève)	30,00 €	30,00
6574	Yonne Alzheimer	30,00 €	30,00
6574	Sidaction	30,00 €	30,00
6574	Association sauvegarde Eglise de Percey (particip. sono)	100,00 €	30,00
6574	Ligue contre le cancer	30,00 €	30,00
6574	Aides à domicile Flogny la Ch. UNA (10 €/bénéficiaire)	50,00 €	/
6574	Comité des fêtes/club de l'Espérance	230,00 €	30,00
6574	Société de chasse de Percey	30,00 €	30,00
6574	Fondation du Patrimoine	50,00 €	50,00
6574	Germi'Kids (parents d'élèves)	50,00 €	50,00
6574	OCCE Percey	/	/

Préparation du budget primitif 2018 : Lecture de la note synthétique sur le budget primitif 2018, et du budget prévisionnel 2018. Rappel du taux des quatre taxes locales de 2016 et 2017 qui avait été augmenté de 2%. Pas d'augmentation des taux pour l'année 2018.

- Informations diverses :

- Aménagement divers de trottoirs : Présentation de deux devis. Les tarifs sont très proches. Une nouvelle consultation sera nécessaire. Ces travaux sont reportés à l'année 2019, seuls les travaux de la rue des Cours seront effectués cette année.
- Réforme de la taxe d'habitation : Informations sur la réforme en cours.
- Dégradation des chemins communaux : Lecture du courrier adressé à trois agriculteurs.

Réunion du vendredi 30 mars 2018 :

- Aménagement de la place de la mairie : Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes Serein et Armance pour un montant plafonné à 10 000 € maximum d'aide selon le règlement d'intervention de la communauté de commune du 27 avril 2017.
- Motion contre « la fermeture des urgences de nuit du centre hospitalier du Tonnerrois » : Dans le cadre du nouveau schéma régional de santé déployé par l'A.R.S, notamment les nouvelles prescriptions annoncées au sein du G.H.T (réunissant les hôpitaux de Tonnerre, Avallon, Clamecy et Auxerre) visent à diminuer les services d'urgences de nuit, et par conséquent, induisent la fermeture des urgences de nuit du Centre Hospitalier du Tonnerrois,
- Nous disons NON à la fermeture des urgences de nuit du Centre Hospitalier du Tonnerrois
 - La distance entre le CH d'Auxerre et le domicile du patient allant jusqu'à 30 km au-delà du CH de Tonnerre constituerait une mise en danger évidente pour la population.
 - Considérant qu'une prise en charge vitale de nuit ne serait plus effective mais sélective, tout en sachant que les secours hélicoptérés ne fonctionnent ni la nuit ni par temps de brouillard.
 - Considérant que les pompiers et la gendarmerie seront dans l'incapacité d'assurer ces nouvelles demandes de prise en charge.
 - Considérant que le déploiement de l'hôpital numérique et aussi son laboratoire d'analyse opérationnel 24h/24, en fait l'un des plus performants de l'Yonne.
 - Considérant que la désertification médicale réelle de notre territoire se manifeste par un accueil, aux urgences de l'Yonne, de 44% de la population quand pour le reste de la région Bourgogne Franche-Comté, ce chiffre est de 30%. Le maintien de vraies urgences de nuit, pas de « bobologie », permet une égalité de soins.
 - Considérant que l'expérience prouve que l'amorce d'un démantèlement d'un service conduit à la fermeture complète dudit service, voire de l'établissement.
 - Enfin, parce que l'hôpital est le premier employeur du Tonnerrois mais aussi gage de la cohésion sociale, et que sa fermeture engendrerait une paupérisation et une perte conséquente de population sur notre territoire.
- Vote des taxes directes : Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote la reconduction du taux des taxes directes locales 2018 sans augmentation, soit :

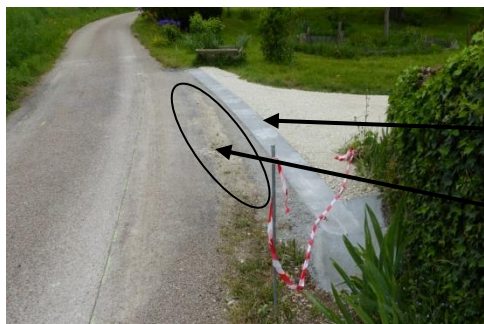
	2017	2018
Taxe Habitation	16,52	16,52
Fonciers Bâti	12,79	12,79
Fonciers non Bâti	49,31	49,31
CFE	17,94	17,94

Le produit fiscal attendu s'élève à 91 420 €. Le prélèvement prévisionnel du GIR est de près de 18 937 €.

- Vote du budget principal 2018 : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 237 806,34 € pour la Section de Fonctionnement, et à 63 500,00 € pour la Section d'Investissement.
- Informations diverses :
 - Entourage de la cuve de gaz : le devis de l'ESAT de Cheney pour un montant de 871,20 € HT est accepté.
 - Communauté de Communes Serein et Armance : monsieur le maire rend compte de la réunion du budget et indique qu'il y aura une augmentation de 16% notamment due aux transferts des zones artisanales de Brienon et St Florentin qui ont des emprunts Conséquents.

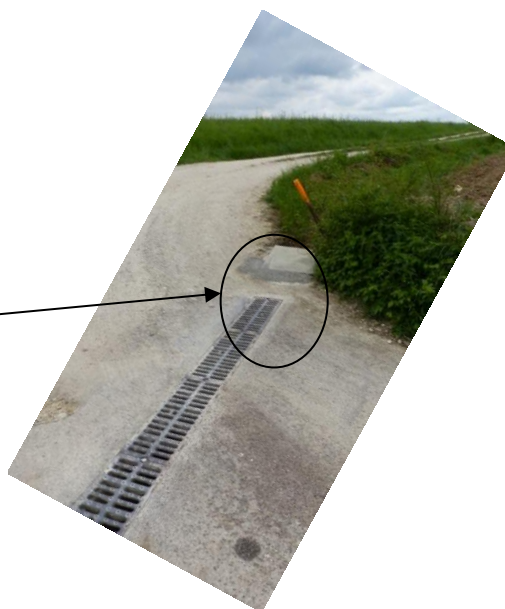
VIE COMMUNALE

Travaux rue des Cours :



Suite à la période pluvieuse du début de l'année, l'eau de ruissellement s'écoulait dans la propriété de M et Mme BERNARD. Pour résoudre ce problème, l'entreprise MANSANTI de Flogny a procédé à la pose de caniveau sur une longueur de dix mètres environ devant l'entrée de leur cour. A ce jour il reste à faire un enduit bitume entre le caniveau et la chaussée.

En haut de cette rue un caniveau existant recueille les eaux venant du chemin en amont. Une plaque en béton a été posée dans l'angle du virage afin d'éviter aux véhicules de rouler dans ce trou.



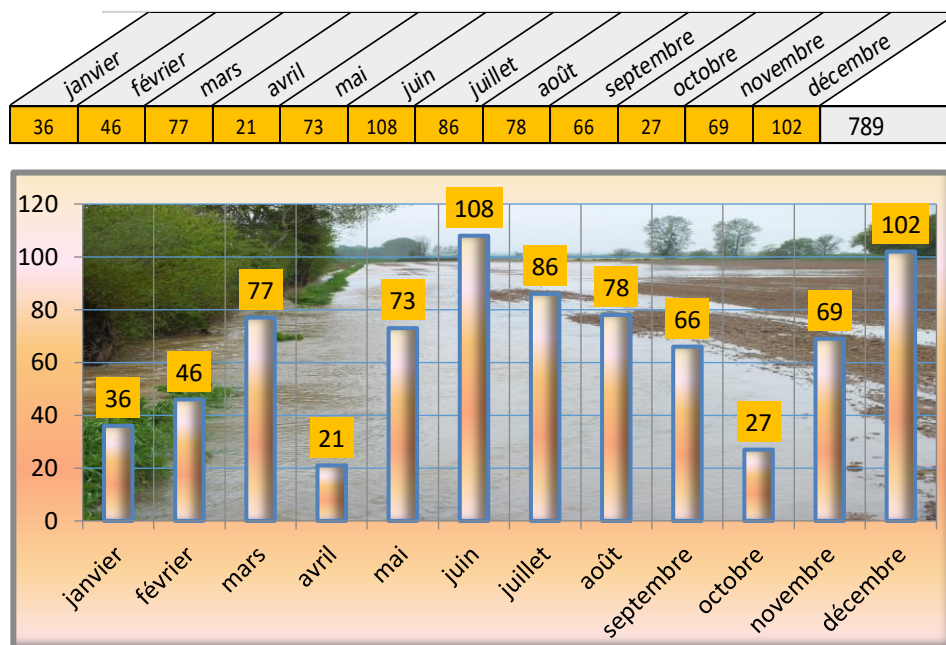
Les peupliers de la salle de fêtes :



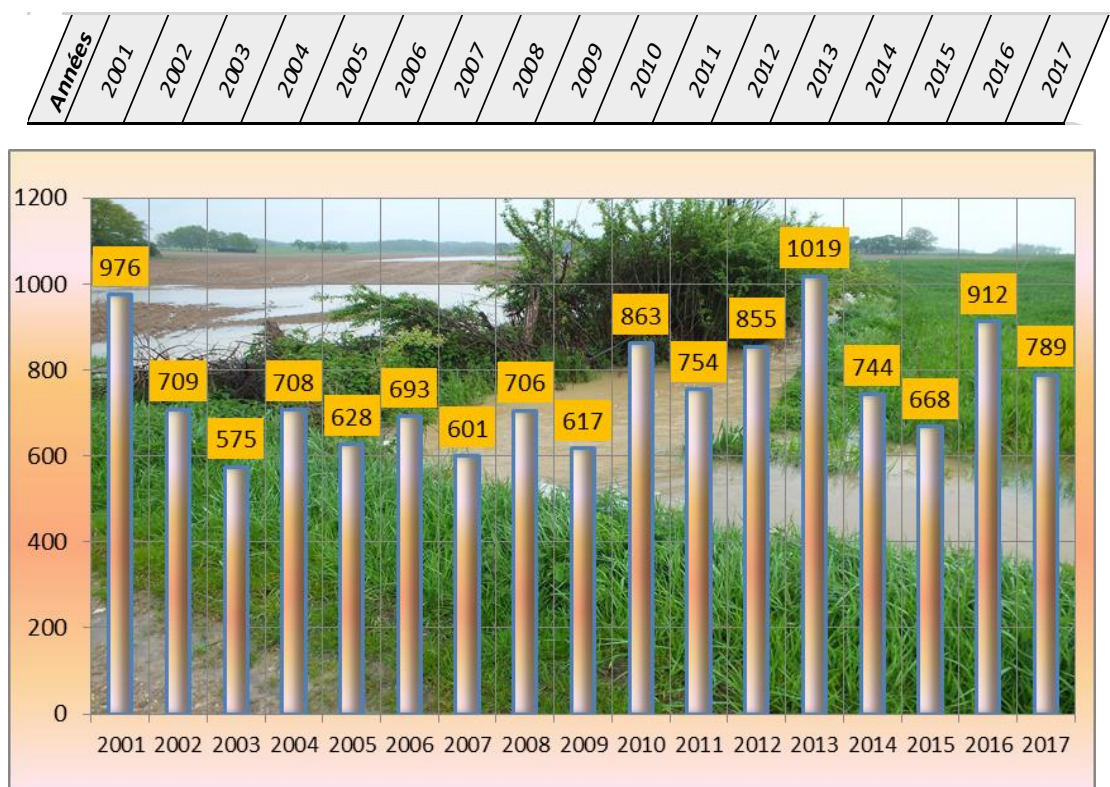
Comme chacun a pu le constater, sur le terrain derrière la salle des fêtes, les peupliers d'Italie, devenus dangereux ont été coupés par l'entreprise LAUGELOT de Bernouil. Les souches et racines ont été arasées par l'entreprise PROU des Prés du bois. Une étude est en cours pour l'aménagement de cette zone.

RELEVES PLUVIOMETRIQUES DE PERCEY, EFFECTUES A LA FERME DES PLANTS, en mm

Pluviométrie 2017



Pluviométrie depuis 2001



LES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES – CLUB DE L'ESPERANCE

Les vœux du Maire :

En présence d'élus dont Mme Marie-Laure CAPTAIN, conseillère départementale, M. Yves DELOT, président de la communauté de communes Serein et Armance, Frère MARCEL représentant de la paroisse, les conseillers municipaux et la population de Percy, notre maire M. Daniel BOUCHERON, nous a présenté les divers travaux réalisés au cours de l'année 2017. Il a poursuivi par les différents projets d'investissements programmés pour l'année 2018.

M. le Maire a également profité de cette cérémonie pour offrir à Mme Marie VILPOUX, en format livre, la réplique du livret qu'elle a réalisé après maintes recherches historiques sur « L'EGLISE DE PERCEY ». Marie, émue, fut applaudie par l'assistance.

Le comité des fêtes-club de l'espérance offrit le verre de l'amitié et la galette des rois afin de clôturer cette manifestation dans la bonne humeur.



Sortie pédestre du 08 avril 2018 :

Malgré quatre randonnées dans le secteur, une cinquantaine de mordus se sont retrouvés au départ de cette rando. Pour moitié, sur le circuit de 11 km et les plus téméraires pour 16 km. Le beau temps étant de la partie, chacun a pu apprécier le départ de la nature et admirer ce couple de chevreuils gambadant dans les champs. Le traditionnel pot de l'amitié clôtura cette sortie.



Changement de responsable au comité des fêtes-club de l'espérance

Le 3 mars 2018, à l'occasion de l'assemblée générale du club, j'ai été violemment mis en cause par un membre de mon bureau, quant au fonctionnement et aux bilans financiers de notre club, et ce depuis les années 2015.

L'assemblée fut très surprise. M. le maire, excédé par de tels propos, quitta la séance. Le trésorier et la trésorière adjointe réagirent vivement soulignant la transparence des comptes.

Vu ces circonstances, et écœuré par ces propos, j'ai préféré démissionner sur le champ de mes fonctions. Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur soutien, mais aussi tous les perciquois et perciquoises qui ont participé à nos manifestations.

Pendant ces 10 années de présidence de nombreuses réalisations ont vu le jour. Des investissements importants ont eu lieu. Je laisse un club autonome et une trésorerie très saine. Voilà le remerciement de toutes ces actions bénévoles que nous avons accomplies.

Quant à moi, de nombreuses occupations m'attendent, en particulier dans notre commune en tant que premier adjoint, auprès de Monsieur le maire.

Le 20 mars j'ai convoqué le bureau du comité des fêtes pour mettre en place un bureau provisoire avec le vice-président qui assurera l'intérim et la continuité du calendrier prévu pour l'année en cours, en attendant de nouvelles élections.

Je souhaite pleine réussite à la nouvelle équipe pour tous les projets prévus dans notre commune, pour les perciquois, nos amis Croutons et les communes voisines.

Maurice JAMBON



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE

LOTO DU 18 MARS 2018

Le 8^e loto de l'association s'est déroulé avec une participation plus faible que les années précédentes.



Comme à l'accoutumée nous tenons à remercier les généreux donateurs, artisans, commerçants et particuliers qui nous soutiennent depuis longtemps, mais aussi les participants qui ont apprécié de passer un après-midi fort sympathique et de repartir avec tous les nombreux lots mis en jeu. (télé, vélo...)

Les résultats de ce loto et des diverses manifestations que nous organisons, sont intégralement consacrés à l'entretien et la rénovation de ce monument. Cela nous a permis dernièrement de remplacer quelques bancs abîmés ou très inconfortables.

Nous vous rappelons qu'un livret sur l'histoire de notre église Saint Loup, est toujours disponible au prix de 10 euros.

MOMENTS DE DETENTE



LES HISTORIETTES DE LILLANE

▫ Un astronaute à un copain : « Tu crois qu'on peut se cogner contre quelqu'un en apesanteur ? »

Son copain : « Oui, mais ce sont toujours des accidents sans gravité ! »

▫ Une institutrice à un élève : « Tu as écrit 'il alla dans le shampooing'. Cela n'a pas de sens. »

L'élève : « Mais c'est vous qui l'avez dit ! »

L'institutrice : « non, j'ai dicté : 'Il alla dans le champ' - point. »

★★★

Parfaits alibis



Ce mercredi matin, l'inspecteur Laloupe avait été appelé d'urgence. Il était accouru sur les lieux pour découvrir un appartement dévasté. Son adjoint, qui était arrivé depuis une bonne demi-heure, avait déjà noté toutes sortes de renseignements sur le calepin dont il ne se séparait jamais.

– Alors voilà, chef : M. Leroux est banquier. Il est le directeur de l'agence, qui se trouve sur la place de la Mairie. Il habite un appartement de fonction, près de son agence ; et a été attaqué ici, chez lui, à 22 h 15, par un homme bien déterminé à lui prendre les clés des coffres de l'agence, afin de vider ceux-ci de leur contenu avant l'heure où les employés arrivent.

– Comment savez-vous tout cela ? Vous êtes devenu un expert en examen de scènes de crime depuis hier, Thomas ?

– Non, chef ! C'est seulement que, quand je suis intervenu, j'ai trouvé M. Leroux ligoté sur une chaise, et avant de s'évanouir, il m'a raconté ce qui lui était arrivé.

Le banquier n'avait pas reconnu son agresseur qui était masqué, mais l'inspecteur avait déterminé que seul un familier du directeur avait pu pénétrer dans l'appartement puisque aucune effraction n'avait été notée.

Il soupçonnait donc un des trois neveux du banquier et les avait interrogés l'un après l'autre :

– J'étais au théâtre, hier soir, avec un collègue.

– Je suis rentré chez moi vers 23 h. D'ailleurs, j'en ai la preuve : j'ai été flashé sur l'avenue de la République à 53 km/h.

Je n'ai jamais été aussi satisfait de devoir payer une amende... Le troisième s'était contenté de montrer à l'inspecteur son billet de train régulièrement composté qui prouvait qu'il n'était arrivé en ville qu'à 23 h 45. L'inspecteur n'avait besoin de rien de plus pour savoir lequel des trois neveux il pouvait soupçonner. Thomas, ébloui par la rapidité de cette enquête, préparait le café en attendant que son chef lui dise qui arrêter.

Et vous, avez-vous trouvé lequel des trois alibis est inventé ?



Une véritable énigme ! Vont-ils la trouver ? Et vous ? (Solution au prochain numéro)

PERCEY

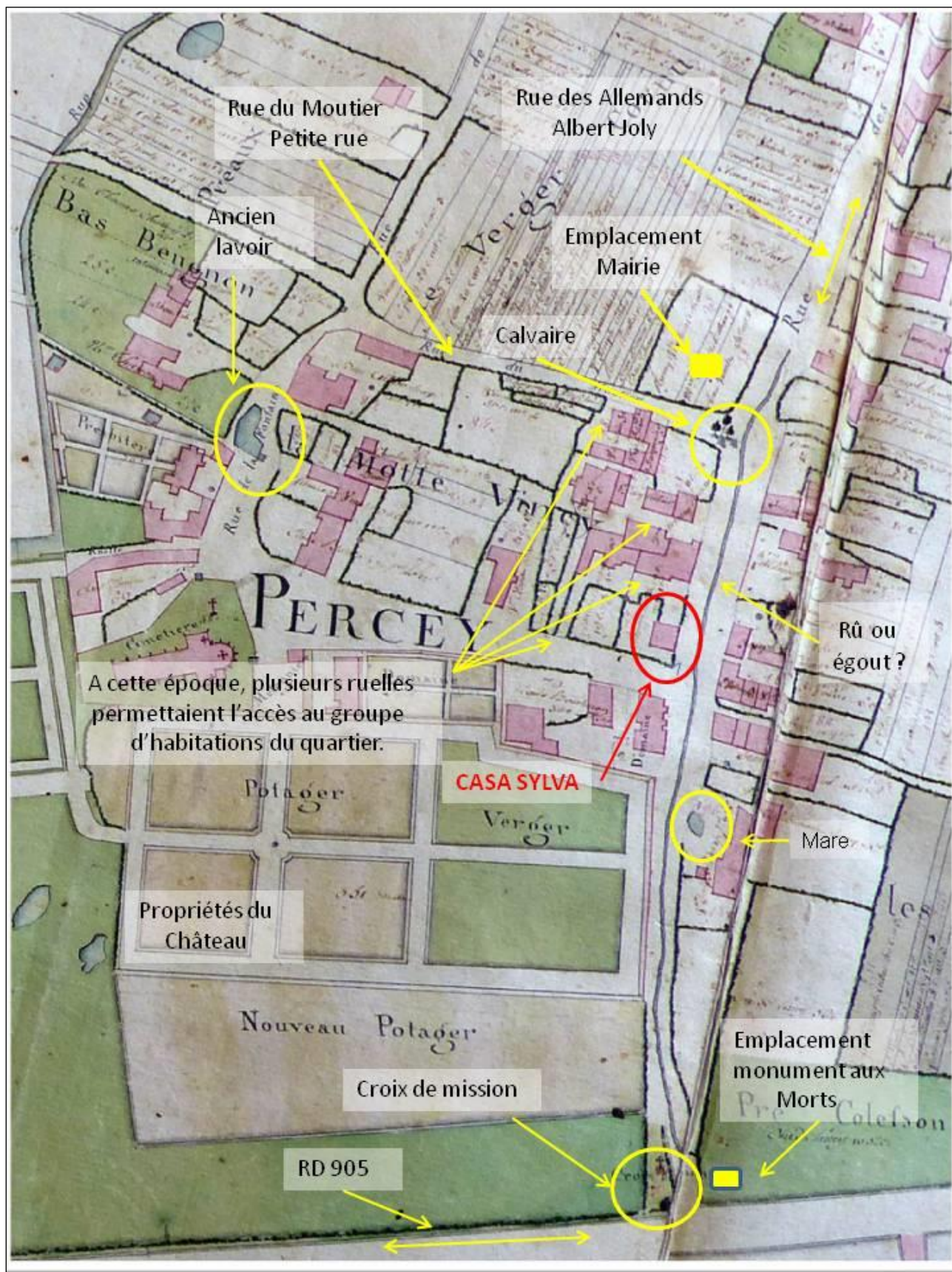
de la résidence
des Monjardet



à l'hôtel particulier de la
comtesse de Montgrillon

Regard sur le Passé

Dans ce numéro 31 du Perciquois, nous avons choisi de raconter l'histoire de deux familles qui ont compté à Percey, les MONJARDET-PERNOT et les HOUILLON. Le lien, entre elles, est cette grande villa du 11 rue Albert Joly, la 'casa sylva'. Ci-dessous plan du XVIIIème siècle.

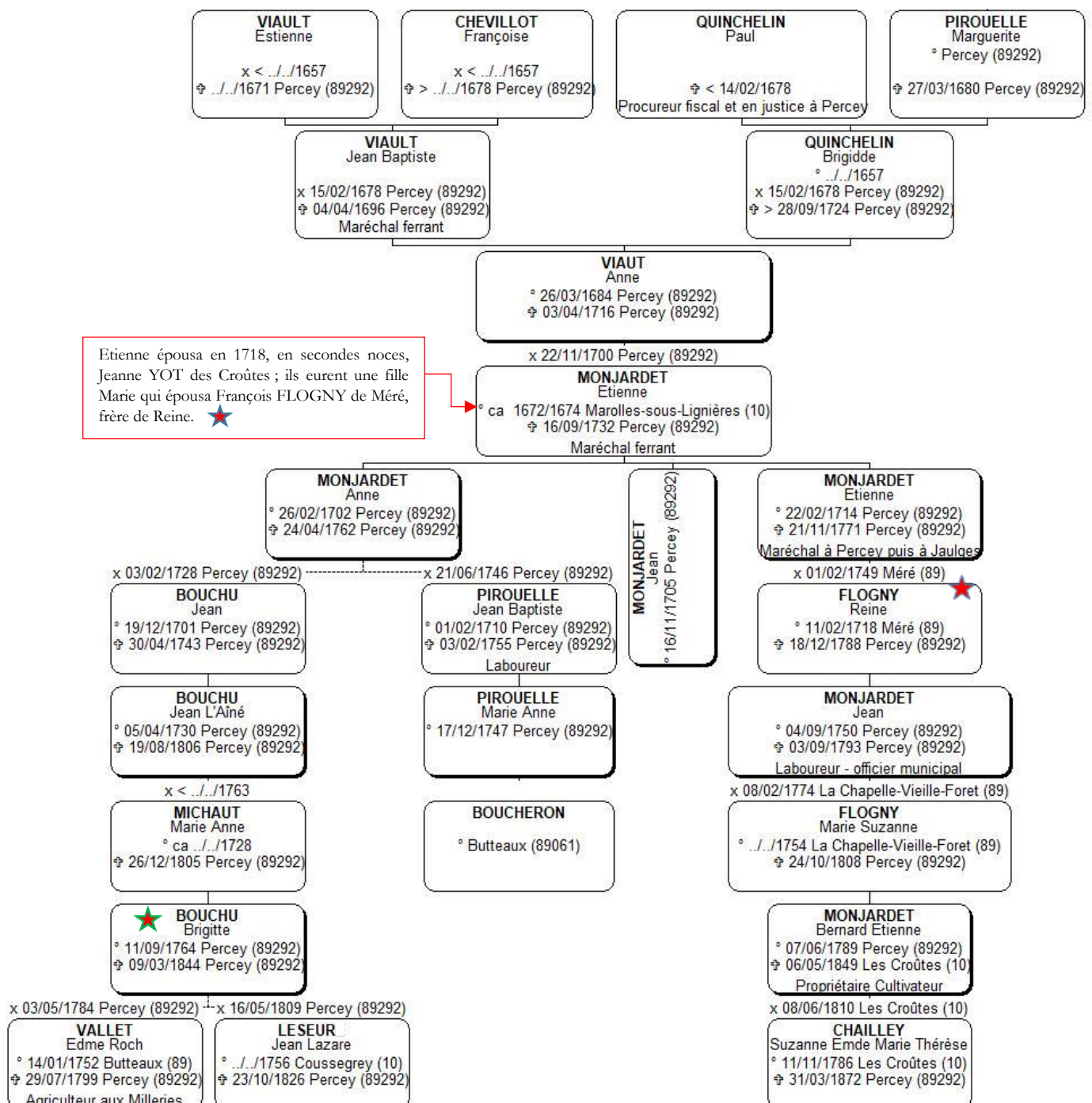


Nous trouvons la trace de cette maison dès le 18^{ème} siècle. Elle appartenait, avec les terres attenantes, aux familles, entre autres, ROUSSEAU, MICHAUT, CLEMENDOT etc. C'est M. Egesipe MONJARDET qui en fit une habitation bourgeoise et la vendit à Mme Camille HOUILLON dite Micheline de MONTGRILLON.

La famille MONJARDET

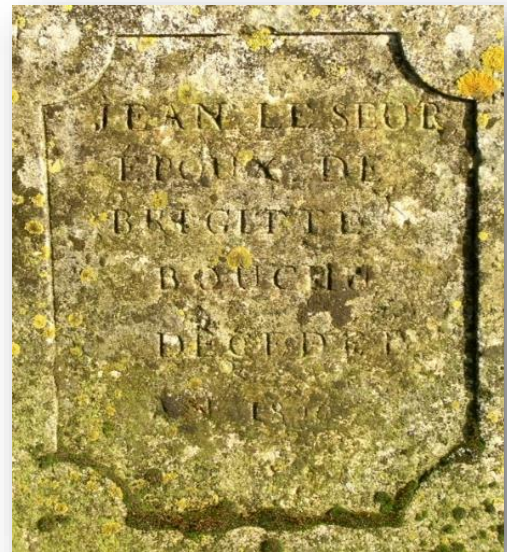
Etienne MONJARDET, né dans les années 1672/74 à Marolles-sous-Lignières, épouse une demoiselle de Percey, Anne VIAUT en 1700 et s'installe dans le village où il exerce le métier de maréchal ferrant.

Généalogie des VIAUT/MONJARDET

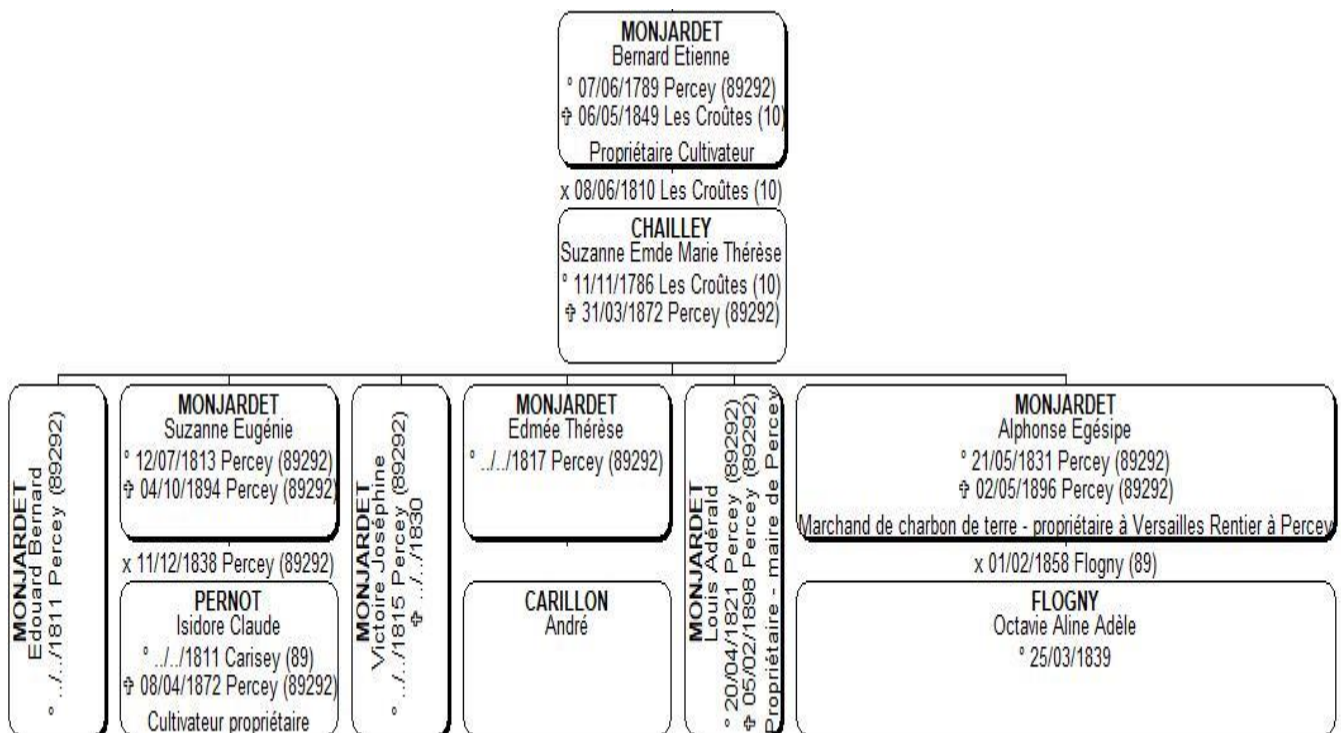


D'après le recensement de 1851, les descendants d'Estienne VIAUT habitaient, probablement, dans la bergerie à l'entrée de la grande rue. Il est très difficile de situer les habitations sur ces recensements, la numérotation des rues n'ayant été faite qu'en 1987.

★ En 1794, Brigitte BOUCHU, épouse de Roch VALLET des Milleries et femme de caractère, tint tête avec obstination, sans peur des représailles aux forces de l'ordre qui, après la révolution faisaient de grosses ponctions sur les récoltes des paysans pour nourrir l'armée. (Voir Perciquois n° 16 d'avril 2013).



Il existe une croix sur la route de Percy aux Milleries. Sur le pied nous pouvons lire, malgré l'usure du temps, l'inscription « JEAN LESEUR EPOUX DE BRIGITTE BOUCHU DECEDE(E) EN 1826 ».



Recensement de 1836 : habitation n° 121 (?)

Famille MONJARDET Bernard Etienne : cultivateur 47 ans
CHAILLEY Suzanne, sa femme, 48 ans
Les enfants : Edouard Bernard : cultivateur 24 ans
Eugénie Suzanne : sans profession 22 ans
Edmée Thérèse : sans profession 17 ans
Adérald Louis : sans profession 15 ans
Alphonse Egésipe : 5 ans

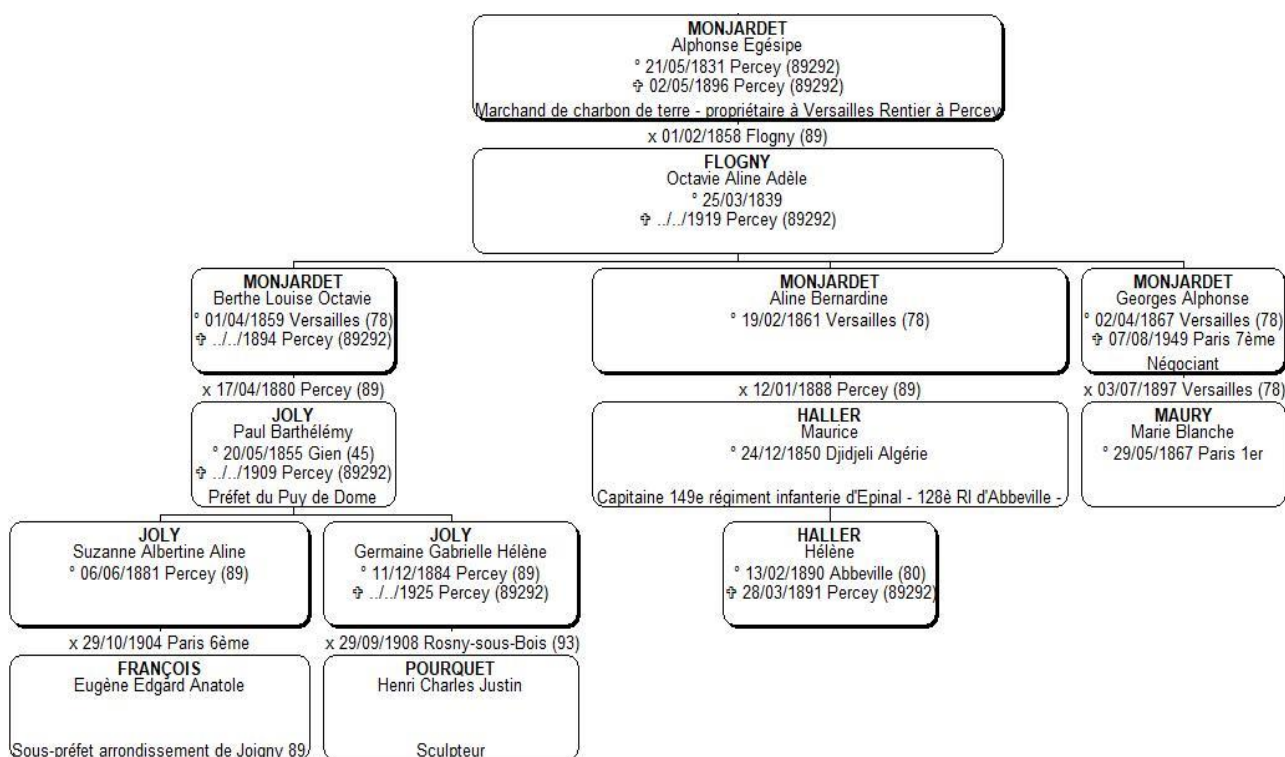
Et YOT Charlemagne : domestique 24 ans

Bernard Etienne fut maire de Percey en 1831 et de 1842 à 1848.

Pendant la construction de la mairie-école Louis Adérald MONJARDET (maire de 1878 à 1888), fit un don de 400 francs pour l'installation de l'horloge qui coûtait 700 francs. Elle a été remplacée en 2017 par une pendule électrique avec les aiguilles et la cloche d'origine. Nous avons conservé l'ancien mécanisme.

Alphonse Egésipe MONJARDET

Il commence à Paris comme marchand de charbon, devient propriétaire à Versailles mais il reste attaché à sa famille et à son village où il revient régulièrement. Il s'installe avec sa famille dans cette grande maison et en fait une maison bourgeoise.



En 1881 à 51 ans, il y est recensé avec :

Son épouse : Aline FLOGNY 43 ans

Sa fille : Aline Bernardine 21 ans,

Sa petite fille : Suzanne Albertine JOLY, 6 mois, fille de Berthe Louise et de Paul Barthélémy JOLY,

Et la nourrice : Louise Séraphine 19 ans.

Pourquoi la rue principale de Percy porte le nom de « rue Albert Joly » ?

Albert JOLY, avocat célèbre et député de Seine-et-Oise, neveu de Paul JOLY gendre d'Egesipe MONJARDET, s'intéressa aux travaux de cette mairie. Venant régulièrement rendre visite à sa famille à Percy, il aida de ses conseils le maire de l'époque (Adérald MONJARDET).

« Trois membres du conseil rappellent les services rendus par feu M. Albert JOLY député de Seine-et-Oise à la commune de Percy à l'occasion de la construction de la Maison d'Ecole du Marronnier. Ils ajoutent que les habitants de la commune ont eu plusieurs fois l'occasion d'entendre sa parole éloquente et persuasive, notamment à l'inauguration de cette mairie-école et ils proposent de donner le nom d'Albert JOLY à la rue en question pour perpétuer le souvenir de ce citoyen qui par ses écrits et ses discours a contribué à l'établissement de la République. »
'CR du conseil municipal du 12 août 1888'.

*** La vie d'Albert JOLY, à revoir sur le Perciquois n° 6 – recherches et rédaction par M. et Mme Claude CHASSIGNET.*

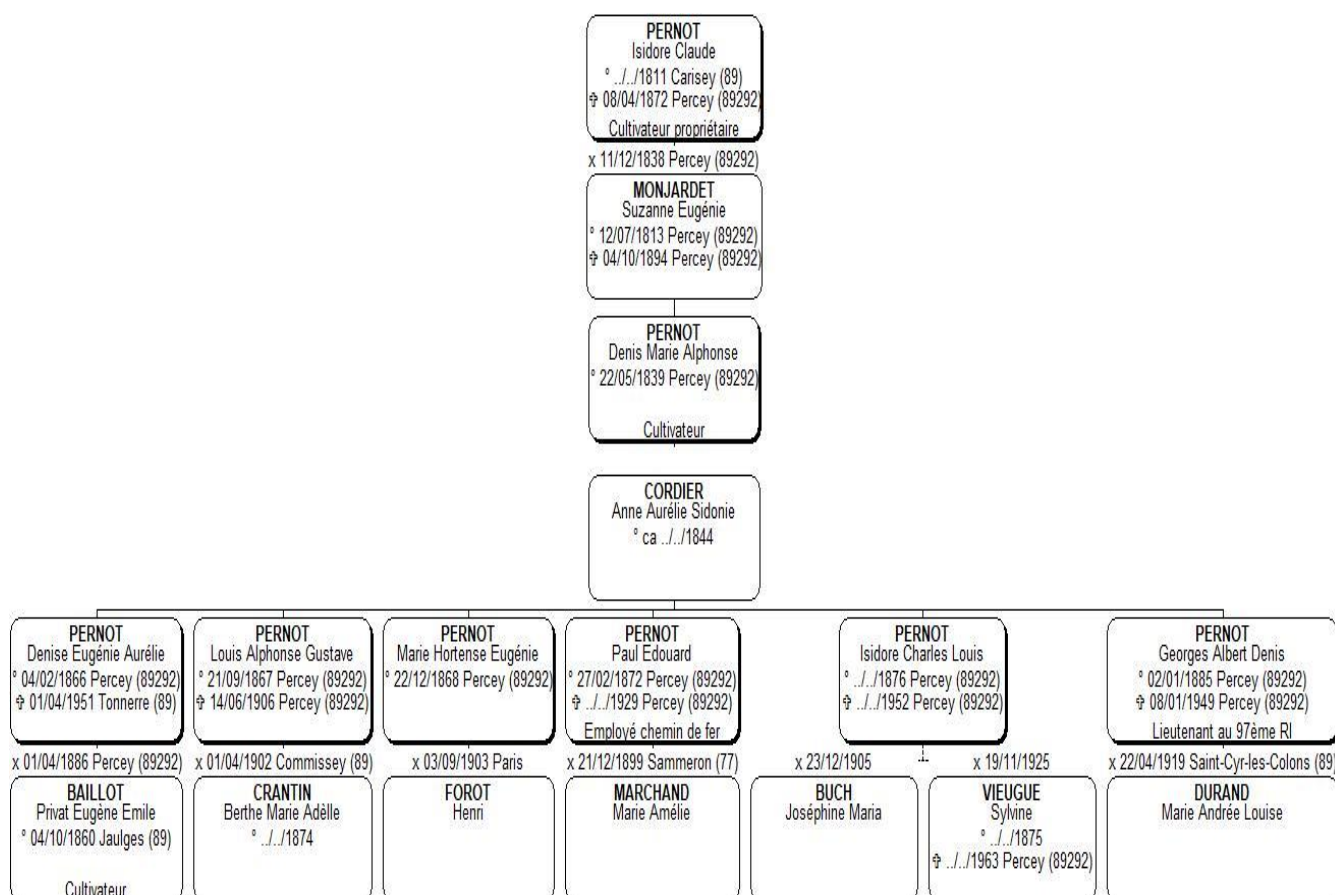


Nous constatons sur la généalogie de cette famille, l'arrivée de la famille PERNOT, autre famille bien connue des villageois.

Recensement de 1851 : Maison n° 31 – Grande Rue ou Rue des Allemands

PERNOT Isidore Claude : propriétaire cultivateur 40 ans
 MONJARDET Eugénie sa femme 36 ans,
 PERNOT Denis leur fils 11 ans,

Et BOUCHERON Nicolas leur berger 19 ans



Georges Albert Denis PERNOT, lieutenant au 32^{ème} RI, obtiendra la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur le 16 juin 1920.

Il reprendra la bergerie de ses parents. Il repose dans le cimetière de Percey avec son épouse.

Leur fille Simone épousera M. Paul BOURGUIGNAT maire de Percey de juillet 1978 à Septembre 1979.

Sur cette carte postale des années 1900, on voit sur la gauche, au loin, la résidence des MONJARDET et à droite la maison d'origine des PERNOT.

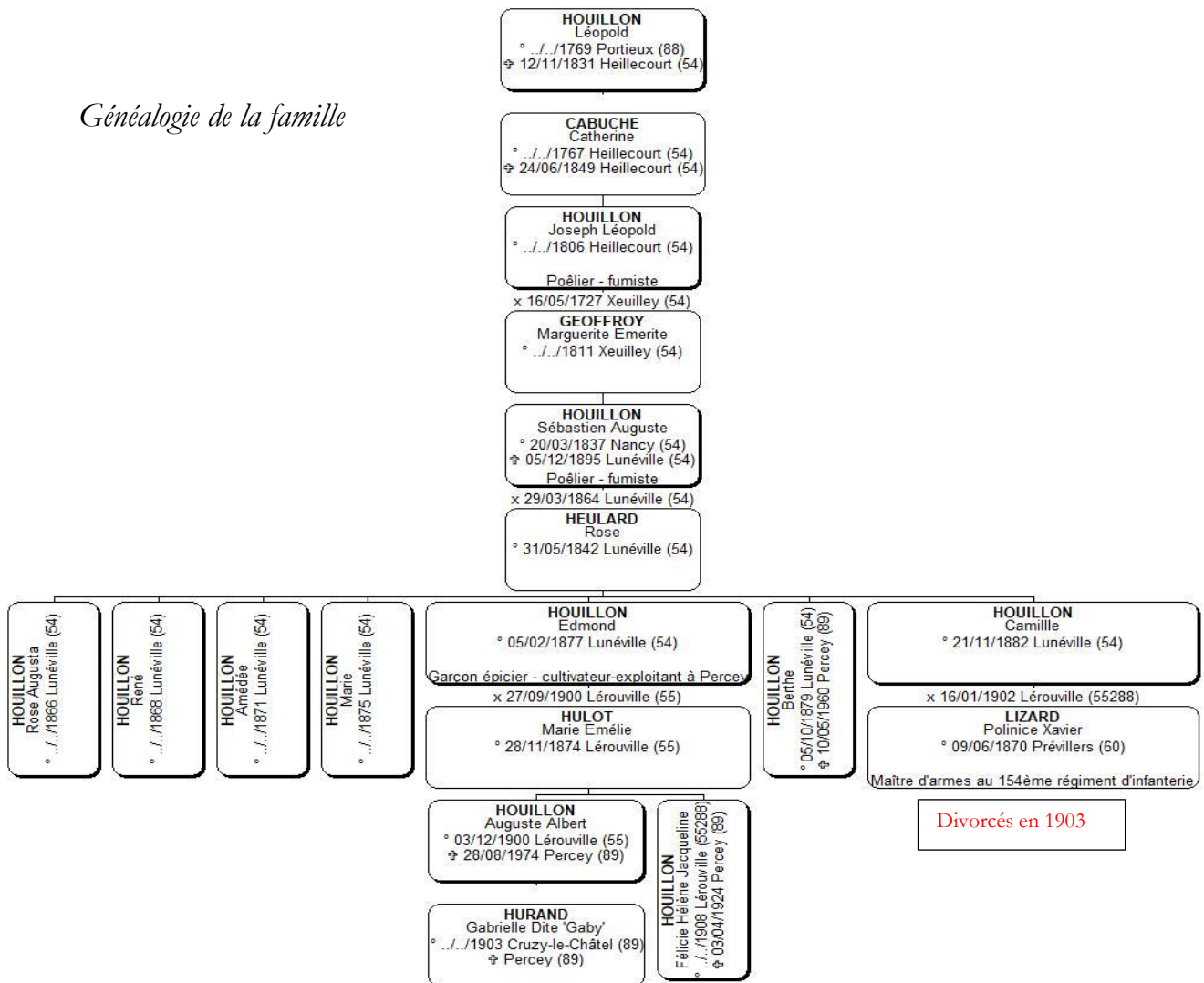
Ils transformeront ensuite la bergerie en maison d'habitation.



Carte postale colorisée éditée dans les années 1930

La famille HOUILLON

Généalogie de la famille



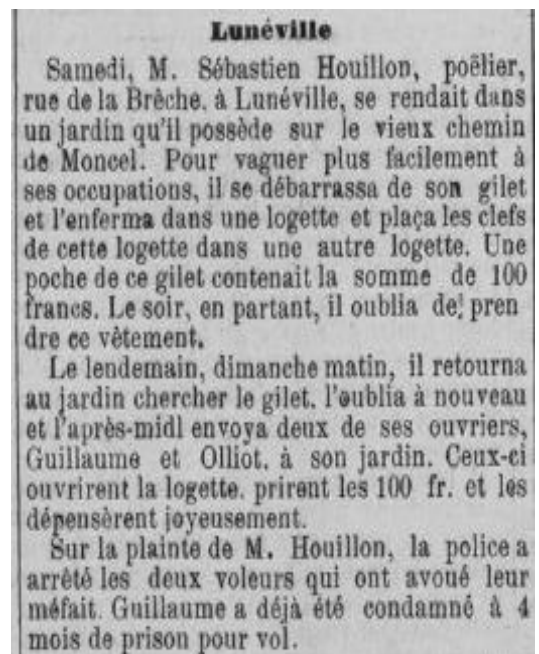
Sébastien Auguste HOUILLON :

Né en 1837 à Nancy, dans une famille de poêliers-fumistes, il se marie et s'installe à Lunéville avec son épouse Rose HEULARD.

Il crée sa propre entreprise, fabrique des poêles en faïence prend des ouvriers et élève 7 enfants.

Vers la fin de sa vie il semble avoir quelques problèmes de mémoire vu l'article paru le 1^{er} février 1892 dans le journal 'Est Républicain'

Il meurt à 58 ans en 1895.



Edmond HOUILLON

Cafetier à Lérrouville (Meuse), il s'installe à Percey comme cultivateur dans les années 1920 avec sa femme Marie Emélie HULOT et leurs deux enfants Auguste né en 1900 et Félicie Hélène née en 1908.

Le voici, sur cette photographie prêtée par M. Laurent VALLET, dans le champ jouxtant sa maison rue de la Croix Saint-Jacques.



Sa fille Félicie mourra à 16 ans, le 3 avril 1924. Elle repose dans le cimetière de Percey dans le caveau familial.

D'après ce faire part, cette fille d'Edmond et de Marie HOUILLON serait adoptée par sa tante Mme de MONTGRILLON. Elle ne figure pas sur le recensement de 1921 à Percey.

Une concession prise par Edmond HOUILLON pour sa fille le 4 avril 1924 dans le cimetière de Percey a été annulée et reprise par Mme de MONTGRILLON le 15 avril 1924 pour trois personnes face à la porte de l'entrée de l'église.

Monsieur et Madame EDMOND HOUILLON ;
Madame DE MONTGRILLON ;
Monsieur JACQUES AUGUSTE HOUILLON ;
Monsieur et Madame VATELOT et leurs enfants ;
Monsieur et Madame JULES PIVERT et leurs enfants ;
Monsieur et Madame EDOUARD MARQUEHOSSE et leurs enfants,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent
d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Félicie Hélène Jacqueline HOUILLON

leur fille, fille adoptive, sœur, nièce et cousine, décédée le 3 Avril 1924,
à l'âge de 16 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

PRIEZ DIEU POUR ELLE !

*La Cérémonie religieuse aura lieu le LUNDI 7 COURANT, à 10 HEURES
en l'Eglise paroissiale de PERCEY (Yonne)*

Auguste HOUILLON

Auguste deviendra maire de Percey de 1955 à 1959 et de 1961 à 1968. Il participera activement à la restauration de l'église entre autres.

Quelques photographies :

Enfant avant son
arrivée à Percey ↓



Il jouait dans des pièces de théâtre dirigées par Madame FAYADAT, institutrice, amie de la famille.

Ici, avec le chapeau, au côté de Jean DELLIER



Là, en 1951 : de gauche à droite : Guy et Sylviane VALLET, Georges LANVIN, Jeannine LHUILLIER, Auguste HOUILLON et Elvire MICHAUT.



Ci-dessus, à gauche, photographié devant le château de Percey, à cette époque colonie de vacances : de gauche à droite, Marie HOUILLON, sa maman, Auguste et le directeur de la colonie ; Photo de droite, Gabrielle dite Gaby son épouse et lui assis à son côté.



A.FOURNIER

A.HOUILLON

A.PIROELLE

Remise de médailles à Adrien FOURNIER et Auguste PIROELLE pour leurs 30 années de conseil municipal par Auguste HOUILLON, maire.

Berthe HOUILLON

Elle est probablement arrivée à Percey avec son frère. Elle habitait au n°13 de la rue Albert JOLY. Le garage sur la route nationale lui appartenait.

Tous nos anciens se souviennent de sa jalousie envers son amant, Paul MAUDUIT. Elle l'avait engagé comme mécanicien pour s'occuper du garage. D'après les qu'en-dira-t-on, c'était un coureur de jupons.

Sur cette photographie ancienne, prise lors de la vente de la ferme des plants en 1929, on la distingue debout à droite devant son automobile. —————>



1925, Paul MAUDUIT pose devant le moulin de Percey. <—————

Le garage dans les années 30



Paul MAUDUIT aurait eu une liaison avec Camille. Berthe, furieuse, a fait construire un grand mur entre les deux maisons.

Berthe décède à 81 ans, le 10 mai 1960 et Paul, né le 9 mars 1903 à Loches (37) décède le 11 août 1970. Ils reposent ensemble dans le cimetière de Percey à l'opposé du caveau des HOUILLON.



Camille HOUILLON

La plus jeune de la famille, née en 1882, se marie à 19 ans, en 1902, avec Polynice Xavier LIZARD, maître d'armes dans le 154^{ème} régiment d'infanterie basé à Lérrouville. Ils divorcent en 1903 et elle retourne vivre près de sa mère à Lunéville dans la maison familiale où elle est recensée en 1906.

Il n'y a plus trace de cette famille à l'adresse de Lunéville en 1911.

On la retrouve à Paris, en 1914, sous le nom de Mme la comtesse de MONTGRILLON.

La Comtesse de MONTGRILLON

Une libertine au grand cœur qui aurait choisi de vivre en profitant des largesses de ses protecteurs. Elle se fait appeler Micheline, Comtesse de MONTGRILLON.

Elle semble assez connue étant donné le nombre d'articles qui parlent d'elle dans les journaux de l'époque :

Le 22 février 1914, dans le Journal des débats du dimanche, rubrique 'MONDANITES' :

« SUR LA COTE D'AZUR à Nice »

Le Comité, décerna la première bannière à Mme de MONTGRILLON qui conduisait elle-même ses deux beaux chevaux anglais si admirés au Bois de Boulogne et qui étaient attelés à une voiture transformée en pigeonnier fleuri. Des colombes vivantes se balançaient dans les paniers de violettes. » »

Le 31 décembre 1914, Journal Est Républicain de Nancy :

Le 23 février 1916, la Croix Rouge lui décerne la médaille de bronze sur « le livre d'or des infirmières » pour son engagement en tant qu'administrateur de l'hôpital '35 Bis' de Lorey (Eure) qu'elle a créé.



Le 27 septembre 1917, elle sera pour la même raison, dans le JOURNAL OFFICIEL de la République médaillée de vermeil en tant que directrice fondatrice de cet hôpital bénévole.



Hôpital militaire de Lorey

Le 21 janvier 1920, le gouvernement royal de Belgique lui décernera la médaille de la Reine Elisabeth pour actes de dévouement et de charité.

Elle avait fondé l'hôpital '35 Bis' dans sa propriété de Lorey qui resta ouvert jusqu'en juillet 1917. A cette date, elle entre comme infirmière bénévole à l'H.O.E. (Hôpital d'Orientation et d'Evacuation) de Bueil dans la salle de triage qu'elle installe à ses frais, fournissant instruments et appareils de laboratoire à cette formation de l'Etat.

Château de Lorey – Breuilpont Eure

La comtesse, propriétaire du château de LOREY – à Breuilpont, engage des travaux de 1916 à 1920.

Elle fait restaurer l'intérieur de la propriété par l'architecte Charles ADDA et remplacer les vitraux de la chapelle funéraire par L. JACGALLAND, maître verrier.



Elle fait passer une annonce dans 'le FIGARO' du 23 juin 1921 pour recruter une 2^{ème} femme de chambre, grande, représentant bien, service table, couture, ménage, Paris-campagne, bons gages, verb. Exig. Env. copies cert. Mme de MONTGRILLON – 67 rue de la Faisanderie à Paris. Elle possède à cette adresse, un hôtel particulier.

En 1922 – journal LA CROIX : « Pour avoir, le 17 mars, au bois de Boulogne écrasé avec son auto madame ST PIERRE 72 ans, Melle HOUILLON de MONTGRILLON a été condamnée à six mois de prison avec sursis, 600 francs d'amende et 8 000 francs de dommages-intérêts à chacun des cinq enfants de la veuve »

En mai 1927 le figaro lui sera expédié à la poste de Flogny pendant un séjour à Percey.

En septembre 1933 elle participe au 3^{ème} rallye automobile de Paris-Antibes-Juan-les-Pins et elle affiche un retard de 2 minutes sur ses concurrents. Dans la même année, elle prend le départ d'un autre rallye, pour la première fois, dans sa 9CV Citroën (un bijou de la gamme Citroën de l'époque).

HOTEL PARTICULIER DE PERCEY

Suite à la succession MONJARDET-FLOGNY, la propriété sera vendue par les héritiers le 27 novembre 1920, au prix de 44 600 francs à Mme HOUILLON de MONTGRILLON.

Elle engage l'architecte qui a effectué la restauration de son château de Lorey pour transformer cette maison bourgeoise en hôtel particulier, fait agrandir d'un tiers le bâtiment côté de la rue du Bas Beugnon (aujourd'hui Grande Rue), et réaménager les étages et le toit.

Hélas, le protecteur qui la finançait sur ce projet étant décédé, elle stoppe les travaux et arrête de payer les factures. Elle conserve ses autres biens.

La propriété avec les terres, sera saisie et vendue aux enchères à M. et Mme COMBRET surenchérisseur du sixième au prix de 70 000 francs augmenté des intérêts et frais soit 79 887 francs, suivant jugement rendu à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Tonnerre le 21 juin 1935, sur les poursuites en saisie immobilières pratiquées sur Mme Camille HOUILLON dite Micheline de MONTGRILLON, sans profession, demeurant à Percy, divorcée et non remariée de M. Xavier LIZARD...

Elle sera revendue à M. et Mme Paul Victor Lucien SILVAIN le 15 juillet 1943 pour la somme de 330.000 francs. Ils feront à une époque, un commerce de poulets élevés par leur fermier installé dans la ferme au fond du terrain, aidé par Mmes Elvire ANDRE et Jeanne LHUILLIER qui s'occupaient de plumer les volailles avant expédition. Liliane ANDRE se souvient très bien de Mme SILVAIN, de ses belles robes et ses bons goûters du jeudi.

M. et Mme FOEZON rachèteront cette maison dans les années 1955 et leurs héritiers la vendront aux propriétaires actuels.



Sur cette photographie aérienne (probablement années 50/60), on aperçoit très bien la maison de la comtesse et sur la droite, la bergerie.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Le 21 avril 2018 : Lucie COLLE, 4, petite rue

Félicitations aux heureux parents

DECES

Le 16 mars 2018, M. Michel VILLETARD

NOUVEAUX ARRIVANTS

Mme Vénus CANOY 19, rue de la Croix Saint Jacques

Mme Sophie INARD et M. Alexandre POISSON 1, rue de la Croix Saint Jacques

Mme Céline HEINTZ et ses enfants 12 rue Albert JOLY

Nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 6 mai 2018 : vide grenier

Le 23 juin 2018 : fête des écoles

Le 14 juillet 2018 : repas Républicain

Le 20 juillet 2018 : bistrots nomades (orchestre de Bob MORANE)

Le 8 septembre 2018 : randonnée de nuit

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web: www.percey.fr

Communauté de communes Serein et Armance (T: 03 86 43 46 43)

SPANC – portage des repas (T : 03 86 35 94 15 le lundi et jeudi)

Ordures ménagères (T : 03 86 43 46 43)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Jeannine DURAND, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.